



Conflit en Ukraine: la CPI sous pression pour lancer un mandat d'arrêt contre Loukachenko

Par [Karine Bechet-Golovko](#)

Mondialisation.ca, 19 juillet 2023

[Russie politics](#)

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#)

La politisation de la CPI se portant à merveille, la pression se renforce autour de cette institution déjà dévoyée, pour qu'elle aille encore plus loin et qu'elle délivre cette fois-ci un mandat d'arrêt contre le Président biélorusse Loukachenko dans la douteuse affaire des enfants « déportés » par la Russie loin des zones de combats, alors que la Biélorussie ne reconnaît pas la compétence de cette organisation.

Rappelons, que le 17 mars dernier, la CPI a délivré un mandat d'arrêt contre le Président russe et l'Ombudsman pour les enfants au motif de déportations d'enfants, alors que sans même revenir sur l'absurdité des faits, la Russie ne reconnaît pas la compétence de la CPI, ce qui la rend incompétente au regard du droit international pour adopter de tels actes de procédure ([voir notre texte ici](#)).

Une fois la logique institutionnelle rompue, il n'y a aucune raison de s'arrêter à mi-chemin. Sans oublier que l'Occident atlantiste est en guerre contre la Russie, ses alliés sont ses ennemis : tous les éléments sont réunis pour que le combat se renforce contre la Biélorussie. Au minimum, il s'agit d'un travail d'intimidation des alliés de la Russie.

Fin juin, un opposant biélorusse a déclaré aux médias occidentaux, que Loukachenko a aidé la Russie et notamment accueilli des enfants, sortis des zones de combats. Quelle ignominie, en effet ... Il aurait transmis des documents à la CPI pour qu'elle s'intéresse de plus près à Loukachenko. Et [l'AP](#) de reprendre ces affirmations, sans confirmation de la CPI :

Pavel Latushka, ancien ministre biélorusse de la Culture, a déclaré mardi que les documents qu'il a remis à la CPI indiquent que plus de 2100 enfants ukrainiens d'au moins 15 villes ukrainiennes occupées par la Russie ont été emmenés de force en Biélorussie avec l'approbation du président Loukachenko. M. Latushka a exprimé l'espoir que les documents inciteraient la CPI à délivrer un mandat d'arrêt contre Alexandre Loukachenko, comme elle l'a fait avec le président russe Vladimir Poutine. Mercredi, le parquet du tribunal n'a pas confirmé la réception des documents décrits par M. Latushka.

Manifestement, cela n'a pas été suffisant. Le Parlement européen, dont la russophobie est devenue une ligne politique officielle, est entré dans la danse. Je [cite](#) :

Selon le service de presse du parlement, les membres du Parlement européen qui ont demandé à la Cour pénale internationale d'émettre un mandat d'arrêt

contre le président Biélorusse estime que la Biélorussie est responsable des dommages causés et des crimes commis en Ukraine, notamment par le rôle du régime dans les transferts illégaux d'enfants.

Pourquoi une telle hésitation de la CPI ? Simplement parce que la Biélorussie ne reconnaît pas la compétence de la CPI. Donc, juridiquement, la CPI n'a aucune compétence envers Loukachenko. Pas plus qu'envers Poutine.

Si l'Axe atlantiste veut s'attaquer aux dirigeants qui le dérangent, à savoir principalement les dirigeants russe et biélorusse, il va devoir mettre sur pied une « juridiction » d'exception, politique et expéditive, pour faire le sale travail. Dans tous les cas, il ne sera pas possible de préserver le voile déjà déchiré de la légalité, ni celui de la respectabilité.

Karine Bechet-Golovko

La source originale de cet article est [Russie politics](#)
Copyright © [Karine Bechet-Golovko](#), [Russie politics](#), 2023

Articles Par : **[Karine Bechet-Golovko](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca